

GAMBLING AND THE LOCAL ADMINISTRATION OF JUSTICE IN NINETEENTH-CENTURY CHINA

Frédéric CONSTANT

Gambling was traditionally repressed in Chinese law according to the amount of the winnings, regarded as “ill-gotten goods,” akin to the proceeds of corruption or theft, regardless of the modalities adopted by the players. The element of chance was therefore not central to the jurists’ reasoning. This article examines the way gambling was addressed in Qing law under three different perspectives. First, the legislator approached the issue from the standpoint of public order, by reinforcing the severity of punishments and expanding criminal categories. In this regard, particular attention was given to venues or individuals connected with the administration and to the manufacturers and sellers of the paraphernalia used by gamblers, considered as the root of the problem. Second, handbooks for officials and local regulations constituted an intermediate layer revealing how officials and private secretaries perceived gambling, and what measures were recommended to oppose it. Finally, the study of local archives makes it possible to see how, in practice, local magistrates handled gambling cases. Denunciations related to gambling often appear as pretexts to bring an economic quarrel before the court in the hope of securing its resolution. As a result, gambling rarely gave rise to the punishments prescribed by the Code: magistrates were generally content with admonishing the parties when gambling was established, or resolving the conflict that had motivated the complaint.

JEUX D'ARGENT ET JUSTICE LOCALE DANS LA CHINE DU XIX^e SIÈCLE

Les jeux d'argent étaient traditionnellement réprimés en droit chinois en fonction du montant des gains obtenus, considérés comme des « biens mal acquis », à l'instar du produit de la corruption ou du vol, et ce quelles que fussent les modalités adoptées par les joueurs : la question du hasard n'était pas centrale dans la réflexion des juristes chinois. L'article présente la façon dont les jeux étaient appréhendés dans le droit des Qing sous trois angles différents. En premier lieu, le législateur abordait la question sous l'angle de l'ordre public, en renforçant la sévérité des peines et en développant les catégories pénales : étaient ainsi visés les lieux ou les personnes proches de l'administration, ou quiconque fabriquait et vendait les instruments utilisés par les joueurs, considérés comme à la racine du mal. Par ailleurs, les manuels pour fonctionnaires et les règlements locaux constituaient une strate intermédiaire, révélant la façon dont les fonctionnaires et leurs conseillers (ou « secrétaires privés ») percevaient le jeu et les moyens qui leur étaient recommandés pour s'y opposer. Enfin, les archives locales reflètent la façon dont les magistrats locaux traitaient les affaires de jeu au quotidien. Les dénonciations servaient souvent de prétexte pour accéder au tribunal et obtenir le règlement d'un différend économique ; elles donnent rarement lieu au prononcé des peines du Code, les magistrats se contentant d'admonester les parties lorsque le jeu était avéré ou de résoudre le conflit sous-jacent à la plainte formulée.